



Stage de découverte professionnelle pour les élèves de 3è

publié le 23/06/2020

Comme chaque année, les élèves de 3è devront effectuer un stage obligatoire de découverte professionnelle. Conventionné et non rétribué, il se déroule durant l'année hors vacances scolaires. Entièrement intégré au Parcours Avenir du collège Emile Zola, ce stage donne à l'élève l'occasion de découvrir le monde économique et professionnel, de se confronter aux réalités concrètes du travail et de préciser son projet d'orientation.

Pour l'année scolaire **2020-2021**, cette période de découverte professionnelle se déroulera du **14 au 18 décembre 2020**. Il est important pour les futurs élèves de 3è de commencer les recherches d'entreprises dès à présent sans attendre la rentrée scolaire. Les conventions de stage seront disponibles et distribuées aux élèves courant septembre par les professeurs principaux.

Le principal
Christophe Humbert



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.